Image not found or type unknown

Retard a réparer un camping car

Par **Leroux jean claude**, le **17/08/2018** à **10:26**

bonjour ,mon camping car a été déposé suite à une casse moteur dans un garage à Saint Quentin 02 le 25/05/2018 un ordre de réparation ainsi qu'un devis d'un montant de 10177 euro a été établie un acompte de 6920 euro à été versé pour la commende du moteur qui est en possession du garagiste depuis le 13/07/2018 à ce jour le 17/08/2018 je n'ai toujours pas récupéré mon véhicule le garagiste est partie en vacances en laissant le véhicule moteur et boite de vitesse suspendue j'aurais du récupérer mon véhicule la semaine du 06/08/2018 mais suite à une mauvaise manipulation et casse d'une pièce celui ci ma fait savoir que je ne pouvait ps reprendre le véhicule ma question dois je prendre des précautions avec ce garagiste dont la compétence me parait douteuse merci pour votre réponse cordialement .

Par **Philp34**, le **26/08/2018** à **08:07**

Bonjour Leroux jean claude,

Je ne vois quelle précaution vous auriez à prendre car en l'espèce et en l'instant tout y est en la matière à savoir, ordre de réparation et devis.

Ce retard de livraison du véhicule réparé est la conséquence de la casse de la pièce par mauvaise manipulation du professionnel ce qui peut arriver au meilleur, malheureusement suivi de la fermeture de son garage en raison de la prise en compte de ses congés.

Par contre, ce qui peut vous parler est la date de la création de son garage ou celle de son acquisition ; son ancienneté est gage de qualité professionnelle puis de garder vigilance.

Cordialement.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés